ACTO REMPART A INSECTES

Liquide concentré

Insecticide concentré à diluer dans l'eau et à appliquer au pulvérisateur, **ACTO Rempart à insectes** permet de lutter contre toutes les catégories d'insectes nuisibles des habitations et des locaux, principalement les blattes, cafards, poissons d'argent, cloportes, fourmis, araignées, punaises, puces, mille-pattes, mouches, moustiques, mites, acariens.

Concentré émulsionnable à diluer dans l'eau à **double action** :

- Effet choc : Il agit immédiatement à faible dose par contact et ingestion.
- Effet longue durée : Son application persiste pendant plusieurs semaines.

(réf. **CONC3**)
Flacon 500 ml
Carton de 12

COMPOSITION en % (m/m) :

Perméthrine (CAS n° 52645-53-1) : 6,44 %
(1R)-trans-phénothrine (CAS n° 26046-85-5) : 0,26 %
Géraniol (CAS n° 106-24-1) : 0,02 %

MODE D'EMPLOI :

Diluer 250 ml de produit **ACTO Rempart à insectes** dans 5 L d'eau. Agiter et pulvériser sur 50 à 100 m². Bidon pour 100 à 200 m².
Après traitement, nettoyer le pulvérisateur avec de l'eau.

Appliquer le produit au pulvérisateur sur les zones à protéger. Ne pas traiter les végétaux et couvrir les aquariums pendant l'application. A renouveler dès la réapparition d'insectes.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

ATTENTION

Contient de la perméthrine. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer l'emballage vide, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie. Ne pas jeter dans les ordures ménagères.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Produits dangereux : respectez les précautions d'emploi.

FDS consultable sur **www.quickfds.fr**

SOJAM : 2, Mail des Cerclades - CS 20808 CERGY - 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX - France - Tél. : +33 (0)1 34 02 46 60 - Fax : +33 (0)1 30 37 15 90
SAS au capital de 5 180 000 € - RCS PONTOISE 2011 B 02551 - SIRET 533 577 490 00014 - Code NAF 4675Z - TVA FR 70 533 577 490